



DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMMUNE DE SISTERON

DMSF.2023-07-15

**MAIRIE
DE
SISTERON** ✨

Département
des Alpes de Haute Provence

DECISION DU MAIRE

**CONTRAT D'ABONNEMENT – DEMANDE DE
CERTIFICAT ELECTRONIQUE DEMATIS
POUR LES SERVICES COMPTABILITE, RH et
TECHNIQUES**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le contrat d'abonnement au certificat électronique DEMATIS – Authentification et signature (*dématérialisation actes*) souscrit pour la période allant du Juillet 2023 à Juillet 2026 pour les services de Comptabilité, du Personnel et Technique.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer avec la société DEMATIS un contrat d'abonnement.

ARTICLE 2 : De conclure le dit contrat pour la période de Juillet 2023 à Juillet 2026. Le tarif de base pour 3 ans est de 300 € TTC abonnement + support cryptographique (clé USB). Le montant total est de 900 € TTC (une clé par service et par porteur).

ARTICLE 3 : De payer l'huissier désigné pour l'acte de validation de la fiche d'intervention.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est inscrite au budget communal.

ARTICLE 5 : la présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et la société DEMATIS.

Fait à Sisteron, le 03 Juillet 2023

Le Maire,
D. SPAGNOU

Mis en ligne le 03/07/2023 à 16h48

REÇU EN PREFECTURE
le 03/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Mairie de Sisteron - BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
Téléphone : 04.92.61.00.37 Courriel : mairie@sisteron.fr

**Petites villes
de demain**